



de **A à Z**

### Les horaires d'ouverture

La bibliothèque Yvette Virot est ouverte au public

#### Toute l'année

- Mardi 15h30-18h
- Mercredi 14h-18h
- Vendredi 15h30-19h
- Samedi 10h-12h

#### Durant les vacances scolaires d'été

- Mercredi 15h-19h
- Vendredi 15h-19h30

#### Fermetures annuelles

- 3 premières semaines d'août
- Le samedi veille de Pâques

#### Le personnel

- Directrice : Estelle Mondin
- Secteur adulte : Estelle Mondin et Lydie Martin d'Arnal
- Secteur jeunesse : Caroline Rubino



### Pour mémoire

La bibliothèque porte le nom d'Yvette Virot maire de Jarrie de 1971 à 1977. C'est elle qui a fondé la première bibliothèque associative de la commune avec quelques bénévoles. Installée auparavant au Centre Malraux puis à l'ancienne école Albert Royer, la bibliothèque occupe sa place actuelle depuis 2000 dans l'ancienne grange restaurée du domaine du Clos Jouvin.



Bibliothèque  
**Yvette Virot**  
de **A à Z**



### Suivez le guide...

La Bibliothèque Yvette Virot, ouverte en 2000, vous accueille tout au long de l'année. Une équipe de bibliothécaires professionnelles travaille pour vous offrir un fonds varié et propose un grand nombre d'animations tout au long de l'année.... La bibliothèque municipale est aussi un lieu de ressources pour vos recherches (famille, emploi, voyage etc.).

**Il ne vous reste plus qu'à franchir la porte !**

Parc du Clos Jouvin  
239 avenue du Général Delestraint - 38 560 Jarrie

tél. 04 76 78 64 99  
courriel . jarrie.bibliotheque@mairie-jarrie.fr

Le Studio - avril 2010



## • Les premiers pas...

### L'inscription

La consultation des ouvrages sur place est ouverte à tous sans inscription. Une inscription annuelle est obligatoire pour emprunter des ouvrages comme pour utiliser le service multimédia. Vous pouvez vous inscrire directement à la bibliothèque durant les horaires d'ouverture.

JARROIS	Tarifs
famille	13,5 euros
adulte	7,5 euros
Enfant – de 16 ans	3 euros
Bénéficiaires du RSA, et quotients familiaux ≤ 750 sur justificatifs.	1 euro
EXTERIEURS	
famille	18 euros
adulte	10 euros
Enfants de – de 16 ans	5 euros

Pour vous inscrire, vous ou votre famille, il suffit de vous munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Votre carte est nominative. En cas de perte de la carte, un euro vous sera demandé pour en créer une nouvelle.

### Le prêt

Muni de votre carte de lecteur vous pouvez emprunter jusqu'à 6 documents (livres, revues, livres audio, CDrom) pour une durée de trois semaines.

### Bloc notes

- le prêt des documents peut être prolongé de 3 semaines par téléphone ou sur place
- une boîte à livres accessible à l'extérieur vous permet de rendre les livres, CDrom ou revues en dehors des heures d'ouverture
- vous pouvez réserver un ouvrage non disponible auprès des bibliothécaires
- tout document emprunté, perdu ou abîmé doit être remplacé ou remboursé au prix du neuf
- en cas de retard, un courrier vous sera adressé au bout de 10 jours. Puis une pénalité de retard de 0,50 euros vous sera demandée par livre. Les pénalités sont plafonnées à 2 euros.

## • A la découverte

### Du fonds

La bibliothèque est riche d'un fonds de 28 000 documents. Une grande variété de genres est représentée :

- livres (romans, policiers, biographies, SF, fantasy, gros caractères, livres audios)
- documentaires
- revues (une cinquantaine d'abonnements)
- BD et Mangas
- albums
- Cdrom



Le catalogue de la bibliothèque est consultable grâce à un ordinateur en libre service dans le bâtiment. Le fonds est réparti sur 2 niveaux. Le rez-de-chaussée est consacré aux BD, fiction adulte et revues. Le premier étage accueille un espace jeunesse et les documentaires.

### Des services pour tous

- > consultation du catalogue informatisé
- > accès libre à Internet
- > lieu ressource : sur rendez-vous accompagné de la responsable du CCAS pour aider toute personne qui le souhaite dans ses démarches quotidiennes (recherche d'emploi, démarches administratives etc.).

## • Etre à l'écoute des autres

### Respect de tous

La bibliothèque est un établissement culturel recevant du public. Pour le respect de tous, n'oubliez pas quelques règles de vie en communauté :

- ne pas parler fort
- éteindre les téléphones portables
- ne pas fumer ni manger sur place
- les jeunes enfants sont sous la responsabilité d'un adulte
- les animaux ne peuvent pas rentrer dans l'équipement

### Respect des documents

- il est interdit d'écrire sur les livres
- ne cherchez pas à réparer vous même un livre

Un règlement complet est à votre disposition au sein de la bibliothèque Yvette Virot.

## • Des animations culturelles

Les bibliothécaires proposent tout au long de l'année de multiples animations culturelles :

- rencontres et échanges autour du livre :
  - Café littéraire (adulte)
  - Club des lecteurs (ados)
  - Goûter philo (ados)
- ateliers de création
- expositions temporaires
- lectures, spectacles, heure du conte
- accueil de classes et de groupes (Relais d'Assistantes Maternelles, Centre de Loisirs)